



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2010

DOSSIER N° 8 :
DECHARGE DE RESPONSABILITE
REMISE GRACIEUSE
AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le dix-huit Mai 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, MME BEGARDES, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. VALLEIX (à M. BLADOU) pour les dossiers N° 2 et 3, MME TRAORE (à MME SALIN), M. PRIKHODKO (à MME BORDES), MME ROCHARD (à MME BEGARDES)

Absents : MME MADELMONT, M. Michel VINCENT

Secrétaire : MME CAZAURANG

**DOSSIER N° 8 : DECHARGE DE RESPONSABILITE
 REMISE GRACIEUSE
 AUTORISATION**

RAPPORTEUR : M. Dominique VINCENT

Le régisseur de la piscine municipale a constaté, le 4 février 2010, la disparition d'une partie des recettes

Une plainte a été déposée mais celle-ci n'a pas permis de découvrir l'auteur du vol


Le montant du préjudice s'élève à 319,80 €. Comme le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs le prévoit, le régisseur a présenté une demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse

Je vous demande donc de bien vouloir accorder au régisseur de la régie de recettes de la piscine municipale une décharge de responsabilité et une remise gracieuse, sachant que M. le Trésorier Principal Municipal a émis un avis favorable sur cette requête

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE

Fait et délibéré le 18 Mai 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET